

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1908

22 juillet 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| BTI Capital S.à r.l. | 91547 | Paragem Assets S.à r.l. | 91540 |
| Building Solutions S.A. | 91546 | Patron Ridlerstrasse S.à r.l. | 91541 |
| Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l. | 91552 | Paumarver HOLDING s.a. | 91541 |
| Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. | 91554 | PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. | 91541 |
| Fadotur S.à r.l. | 91556 | PBL Luxembourg S.A. | 91543 |
| Field Gestion S.à r.l. | 91568 | PEPE Invest S.A. | 91543 |
| GAR.LO.YA S.à r.l. | 91569 | Pertento S.à r.l. | 91542 |
| Gravity Transport System S.A. | 91571 | P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A. | 91541 |
| GRI Equinox GP | 91573 | PHM Topco 22 S.à r.l. | 91584 |
| Ksantex S. à r. l. | 91583 | Picolit S.A. | 91544 |
| New NIBC II Luxembourg | 91538 | Pierre Lang Luxembourg S.à r.l. | 91542 |
| Nikko AM Global Umbrella Fund | 91538 | PM-International AG | 91544 |
| Norrion SICAV | 91539 | Point de Vue s.à r.l. | 91544 |
| Nuclear Industry Reinsurance Association | 91538 | Point Solutions S.à r.l. | 91543 |
| Nulux Nukem Luxembourg GmbH | 91539 | Portus Equity S.A. | 91542 |
| NW Europe Holdings S.à r.l. | 91538 | Primelux Insurance S.A. | 91543 |
| Oneley S.A., SPF | 91540 | PRO.FO.MIC S.A. | 91544 |
| OPM Holding S.A. | 91538 | Qual-It S.A. | 91543 |
| Opti-Mouse Sàrl | 91540 | Quifak Investissement S.A. | 91542 |
| Orange 1 S.à.r.l. | 91539 | Quifak Investissement S.A. | 91545 |
| Oryx Finance S.A. | 91540 | Quifak Investissement S.A. | 91545 |
| OSS CCS III S.à.r.l. | 91539 | R.C. Toitures S.A. | 91541 |
| Oval B.A. | 91540 | Red Heron | 91544 |
| Paolo First Invest | 91584 | Rossa Real Estate S.A. | 91545 |
| | | Rossa Real Estate S.A. | 91545 |
| | | Rossa Real Estate S.A. | 91545 |

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069082/10.

(140080916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069084/10.

(140080376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014, les actionnaires de la société 'Nikko Am Global Umbrella Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateur de William A. Jones, Jacques Elvinger et Philip Henri Marie Paul Omer Hanssens jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015;

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069087/14.

(140081292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069092/10.

(140080683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

OPM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.078.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069103/10.

(140080388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 158.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 avril 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

* Monsieur Nicklas Granath avec adresse professionnelle à 4, Oxtorgsgatan, S-11157 Stockholm

* Monsieur Alexander Zetterquist avec adresse professionnelle à 4, Oxtorgsgatan, S-11157 Stockholm, administrateur et président

- nommer Ernst & Young, Société Anonyme, comme réviseur indépendant d'entreprises. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069089/19.

(140081144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Nulux Nukem Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 12.118.

AUSZUG

Gemäss Beschluß des Verwaltungsrats vom 8. Mai 2014 wurde der Sitz mit Wirkung vom 1. April 2014 vom 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg nach 73, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg verlegt.

Luxemburg, den 13. Mai 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014069090/12.

(140080955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Orange 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069096/9.

(140080445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

OSS CCS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.546.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

OSS CCS III S.à.r.l.

Van Arkel Christiaan Frederik

Gérant B

Référence de publication: 2014069106/14.

(140080520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Oneley S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 178.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069102/9.

(140080446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Opti-Mouse Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, 2B, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 145.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014069104/10.

(140080933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Oryx Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.748.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014069105/12.

(140080850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Oval B.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 529.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 170.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069107/9.

(140080829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Paragem Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.253.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 mai 2014

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 mai 2014.

Luxembourg, le 16.05.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Paragem Assets S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014069110/14.

(140081068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069108/10.

(140080614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Patron Ridlerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.140.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069111/10.

(140080571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Paumarver HOLDING s.a., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.507.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069112/10.

(140080480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069113/10.

(140080265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

R.C. Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7595 Reckange, 13, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.103.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2014

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Acceptation de la démission de Madame Noesen Nicole, demeurant 1, cité verte à L-4342 Esch/Alzette, de son poste d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Reckange, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014069149/14.

(140080535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pertento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 184.818.

—
EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Pierre-Alexandre Richon en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet au 13 mai 2014.

Suite à ce changement, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Danièle (dit Danielle) ARENDT-MICHELS, gérante

- Gautier LAURENT, gérant

et

- Thomas RAILHAC, gérant

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014069114/16.

(140080504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Portus Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.181.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15/05/2014**Résolutions:*

L'assemblée accepte la démission comme administrateur/gérant de Community Link SA avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme administrateur/gérant, Monsieur Tom Panis demeurant à Schijnparklaan, 28 - 2900 Schoten (Belgique) avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069116/13.

(140080807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quifak Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 67.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069145/9.

(140080546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pierre Lang Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.022.

—
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 11. Februar 2014**Gesellschafterbeschluss:*

1. Herr Siepmann Klaus, geboren am 03.03.1968, wohnhaft in Auernheimergasse 39/8, A-1220 Wien wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

2. Herr Wolfgang Pesta, geboren am 13.01.1967, wohnhaft in Bernardgasse 9/20, A-1070 Wien, wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12. Mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014069131/16.

(140081228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: AUD 153.309.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014069126/13.

(140080451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4979 Fingig, 72, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069127/10.

(140080940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Point Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activités Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 163.060.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069134/9.

(140080422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069136/9.

(140080623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Qual-It S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint-Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 99.551.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. April 2014

Die Fides Inter-Consult S.A. wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar Abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird die Kopalux Trust S. à r. l., RC Luxembourg B171586, 6-8 Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher bestellt. Diese nimmt das Amt an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 weiter.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014069144/13.

(140080229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Picolit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 84.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069130/9.

(140080602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Dieser Hinterlegungsvermerk ersetzt den ursprünglichen, unter der Referenznummer L140010353 Eingereichten:
Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2012 sowie die korrigierte Fassung der gesetzlich vorgeschriebenen Anhänge wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Mai 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014069132/15.

(140080238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 99.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014069133/10.

(140080937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

PRO.FO.MIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.469.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO.FO.MIC. S.A.

Référence de publication: 2014069138/10.

(140080841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Red Heron, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069154/10.

(140080566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 14/06/2011 sous le numéro L110090721

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069169/12.

(140080482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 14/06/2011 sous le numéro L110090722

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069170/12.

(140080483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 127.755.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 14/07/2008 sous le numéro L080102050

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069171/12.

(140080484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quifak Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 67.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069147/9.

(140080726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Quifak Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 67.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069148/9.

(140080727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Building Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 174.730.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUINZE MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «BUILDING SOLUTIONS S.A.», (la «Société»), en liquidation volontaire, société anonyme ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2013, suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 658 du 18 mars 2013, page 31550, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B174730, ayant un capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310,-) actions avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Esmeralda GOLLIN, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur de leurs fonctions pendant et en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
4. Décision de clôturer la liquidation de la société;
5. Décision du lieu où les documents sociaux de la Société et des livres seront conservés pendant la période de temps requise par la loi;
6. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités;
7. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

III) Que la présente assemblée, réunissant toutes les trois cent dix (310,-) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport mentionné ci-dessous.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pleine décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée donne pleine décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société, qui cessera d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, E. GOLLIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2014. Relation: RED/2014/1098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014070434/77.

(140082676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

BTI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.256.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1.- Referencia International Partners S.à r.l., a limited liability company, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having the share capital of EUR 350,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166394 (the Sole Shareholder),

2.- Mr. Luigi MONTI, residing in Via alla Piana 8, 6921, Vico Morcote, Switzerland, born in Monza (I), on 21 January 1970;

Both represented by Mrs Monica Nardon, having her professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given on 28 April 2014 and on 29 April 2014 under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, prenamed under 1° and represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That appearing party is the sole shareholder of BTI Capital S.à r.l, a société à responsabilité limitée under Luxembourg law, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 178.256, whose registered office and effective place of management has been transferred from Italy to Luxembourg with corporate continuance pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1991 of 16 August 2013 (the Company).

The deed were amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3142 of 11 December 2013;

The Company's share capital is set at six hundred and one thousand six hundred and thirty EUROS (EUR 601,630) represented by six hundred and one thousand six hundred and thirty shares (601,630) with a nominal value of 1 EURO (EUR 1) each.

All this being declared, the appearing party, prenamed under 1°, holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the article 3 of the articles of association of the Company, so that it will henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of "marchand de biens".

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

3.6 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four-hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086) so as to raise it from its current amount of six hundred and one thousand, six-hundred and thirty EUROS (EUR 601,630) to one million, two thousand, seven-hundred and sixteen EUROS (EUR 1,002,716) by creation and issue of four-hundred and one thousand and eighty-six (401,086) new shares, all with a nominal value of one EURO (EUR 1) each (hereinafter referred to as the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares, and fully paid up by a new shareholder (the New Shareholder).

The New Shareholder is Mr. Luigi Monti, residing in Via alla Piana 8, 6921, Vico Morcote, Switzerland, born in Monza (I), on 21 January 1970, owner of an Italian passport number YA3938166.

Third resolution

The New Shareholder, represented by Mrs Monica Nardon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 28 April, 2014, declares to subscribe for the four-hundred and one thousand and eighty-six (401,086) New Shares with a nominal value of 1 EURO (EUR 1) each, and to fully pay them up for an aggregate amount of four-hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086) by a contribution in kind hereafter described:

Contribution of a claim against the Company amounting to EUR 401,086.00.-

1) Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to four hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086) held by the New Shareholder against the Company (the Claim).

2) Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at April 1, 2014, as well as by 1 certificate respectively issued by the New Shareholder of the Company on 28 April 2014.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to four-hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086).

Effective implementation of the contribution in kind

The New Shareholder, the contributor, prenamed and represented as stated above, hereby declares that:

- he currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of four-hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086);
- the Claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the New Shareholder/contributor is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount four-hundred and one thousand and eighty-six EUROS (EUR 401,086).

Report of Company's board of managers

The report of the board of managers of the Company, dated April 29, 2014, annexed to the present deed, attests that Mr. Matthijs BOGERS, class A manager, Mr. Julien FRANCOIS, class A manager and Mr. André BRUERE, class B manager (the Managers), acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders as represented hereabove decide to restate article 5 §1 of the Company's articles of association that will now read as follows:

The issued capital of the Company is set at one million, two thousand, seven-hundred and sixteen euro (EUR 1,002,716) divided into one million, two thousand, seven-hundred and sixteen (1,002,716) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred Euros (EUR 2,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

1. Referencia International Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant le capital

social de EUR 350,000, inscrit au registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 166394 (l'Associé Unique)

2. Monsieur Luigi MONTI, résidant au 8 Via alla Piana, 6921 Vico Morcote, Suisse, né à Monza (Italie) le 21 janvier 1970;

Tous deux représentés par Madame Monica Nardon, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé du 28 avril 2014 et du 29 avril 2014. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La comparante, prénommée sous 1^o et représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La comparante est l'associé unique de la société BTI Capital S.à r.l, une société à responsabilité limitée établie dans le grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.256, et dont le siège social et le siège de direction effective ont été transférés d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg sans rupture de la personnalité juridique suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1991 du 16 août 2013 (la «Société»)

- Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3142 du 16 août 2013.

- que le capital social de la Société s'élève à six cent un mille six cent trente euros (EUR 601.630) divisé en six cent un mille six cent trente (601.630) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration

et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

3.6. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086) pour porter son montant actuel de six cent un mille six cent trente euros (EUR 601.630) à un million deux mille sept cent seize euros (EUR 1.002.716) par l'émission de quatre cent un mille, quatre-vingt-six (401.086) parts sociales nouvelles (ci-après désignées les Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale par un nouvel associé (le Nouvel Associé).

Le Nouvel Associé est Monsieur Luigi Monti, résidant au 8 Via alla Piana, 6921 Vico Morcote, Suisse, né à Monza (Italie) le 21 janvier 1970 et titulaire d'un passeport italien n° YA3938166.

Troisième résolution

Le Nouvel Associé, prédésigné, représenté par Madame Monica Nardon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 28 avril 2014, déclare souscrire à quatre cent un mille, quatre-vingt-six (401.086) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libérer totalement pour un montant total de quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086) par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance de EUR 401,086.00,- contre la Société

1) Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086) détenue par le Nouvel Associé à l'encontre de la Société (la Créance).

2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 1^{er} avril 2014 ainsi qu'un certificat respectivement émis par le Nouvel Associé de la Société en date du 28 avril 2014.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086).

Réalisation effective de l'apport

Le Nouvel Associé, apporteur, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086) à l'encontre de la Société;

- la reconnaissance de dette représentant la Créance est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir la Créance;

- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de quatre cent un mille, quatre-vingt-six euros (EUR 401.086).

Rapport des gérants de la Société

Le rapport du conseil de gérance en date du 29 avril 2014, annexé aux présentes, atteste d'une part que Messieurs Matthijs BOGERS et Julien FRANCOIS, gérants de classe A, et que Monsieur André BRUERE, gérant B, d'autre part (les gérants), reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, les Associés décident de procéder à la refonte de l'article 5 §1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à un million deux mille sept cent seize euros (EUR 1.002.716) divisé en un million deux mille sept cent seize (1.002.716) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Monica Nardon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014/ 21407. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070433/262.

(140083101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.735.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Campeche Jackup, S.A. de C.V., a Mexican sociedad anónima de capital variable, registered with the Mexico Company Registry under number 481592-1, having its registered office at 400, Campos Eliseos, MEX - 11000 Lomas de Chapultepec, duly represented by Mrs Gwenaëlle BARVAUX, with her professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 29 April 2014 (the Sole Shareholder).

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l. (the Company), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated on 6 December 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The article of incorporation have been amended on 19 March 2013 pursuant to a deed dated March 19, 2013 of the undersigned notary, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1393 of June 12, 2013. The Company has been registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.165735.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD20,001 (twenty thousand one US dollars), represented by 20,001 (twenty thousand one) shares (parts sociales) having a nominal value of USD 1 (one US dollar) each;

II. the purpose of the resolutions is the following:

- (1) the waiver of the convening notices;
- (2) the deletion and replacement of the content of article 11 of the Company's article of association; and
- (3) miscellaneous.

III. After due consideration, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the content of the article 11 of the Company's articles of association which reads as follows «Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.» and which shall be replaced by the following wording «Article 11 -«Reserved.»».

Estimate of costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at nine hundred and fifty euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'avril,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Campeche Jackup, S.A. de C.V., une sociedad anónima de capital variable de droit mexicain, immatriculée auprès du registre des sociétés de Mexico sous le numéro 481592-1, ayant son siège social à 400, campos eliseos, mex - 11000 lomas de chapultepec,

ici représentée par Madame Gwenaëlle BARVAUX ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2014 (l'Associé Unique).

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare que Campeche Rig 4 Owning Company S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée en date du 6 décembre 2011 suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés le 19 mars 2013 suivant un acte du 19 mars 2013 reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1393 du 12 juin 2013. La Société est enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.165735.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité du capital social émis et souscrit de la Société, lequel est fixé à USD 20.001,- (vingt mille et un dollars US) représenté par 20.001 (vingt mille et un) parts sociales d'une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune;

II. le but des résolutions est le suivant:

- (1) la renonciation aux formalités de convocation;
- (2) la suppression et le remplacement du contenu de l'article 11 des statuts coordonnés de la Société; et
- (3) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, lesquelles lui ont été communiquées à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le contenu de l'article 11 des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante «Les créanciers, ayant-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.» et qui sera remplacé par la formulation suivante «Article 11: «Réservé»».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BARVAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/20450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014070442/104.

(140082246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.918.329.062,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May,
before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

holder of one billion nine hundred and fifteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two (1,915,329,602) shares of the Company,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 7, 2014,

2) Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., as described below,

temporary holder of three million (3,000,000) shares of the Company, but not entitled to vote,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 7, 2014,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150966, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 25 February 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement consider the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of one billion nine hundred and eighteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,918,329,602.-) to one billion nine hundred and fifteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,915,329,602.-) by

cancellation of three million (3,000,000) shares that are temporarily held by the Company and subsequent amendment to article 5.1 of the Company's articles of association.

2) Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties require the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-)

so as to reduce it from its current amount of one billion nine hundred and eighteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,918,329,602.-) to one billion nine hundred and fifteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,915,329,602.-)

by cancellation of three million (3,000,000) shares, that are temporarily held by the Company.

As a consequence, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at to one billion nine hundred and fifteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,915,329,602.-), represented by one billion nine hundred and fifteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two (1,915,329,602) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.”

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1300.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

Titulaire d'un milliard neuf cent quinze millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux (1.915.329.602) parts sociales, ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mai 2014.

2) Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150966,

Titulaire temporaire de trois millions (3.000.000) parts sociales, mais n'ayant pas le droit de vote, ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mai 2014.

Les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associés de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150966, constituée selon acte du notaire soussigné le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 25 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, ont revu l'ordre du jour suivant:

91556

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions Dollars américains (USD 3.000.000,-) pour le réduire de son montant actuel d'un milliard neuf cent dix-huit millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux Dollars américains (USD 1.918.329.602,-) à un milliard neuf cent quinze millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux Dollars américains (USD 1.915.329.602,-) par annulation de trois millions (3.000.000) parts sociales, temporairement détenues par la Société, et modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société.

2) Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions Dollars américains (USD 3.000.000,-) pour le réduire de son montant actuel d'un milliard neuf cent dix-huit millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux Dollars américains (USD 1.918.329.602,-) à un milliard neuf cent quinze millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux Dollars américains (USD 1.915.329.602,-)

par annulation de trois millions (3.000.000) parts sociales, temporairement détenues par la Société, et modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société.

En conséquence, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social de un milliard neuf cent quinze millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux Dollars américains (USD 1.915.329.602,-), représenté par un milliard neuf cent quinze millions trois cent vingt-neuf mille six cent deux (1.915.329.602) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte ont été estimés à environ EUR 1300.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. LAC/2014/22347. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070444/127.

(140082997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Fadotur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 187.056.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May.

Before Maître Francis Kessler notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Tanaua S.A., a limited company ("sociedad anonima") incorporated under the laws of Spain, having its registered office at calle Miño 4, Madrid Spain, and registered with the Madrid Commercial Registry under Volume 5719, Folio 166, Sheet M-9358 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Fadotur S.A., a limited company (“sociedad anonima”) incorporated under the laws of Uruguay, having its registered office at Juncal 1392, Montevideo, Uruguay and registered with the “Registro Nacional de Comercio” under number 16954 (the “Company”).

II. That 100% of the shares of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resolution of the sole shareholder of the Company resolving to transfer the registered office and the central administration of the Company from Uruguay to Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a “société à responsabilité limitée” and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company;
4. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up share capital of the Company;
5. Approval of the restatement of the articles of association of the Company;
6. Approval of the continuation of the mandate of the current directors of the Company; and
7. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the coordinated articles of association of the Company;
- ii) A copy of a trade register excerpt issued by the Uruguayan register of Companies;
- iii) A copy of the resolution of the sole shareholder of the Company on 10 February 2014;
- iv) A copy of a signed legal opinion provided by a Uruguayan lawyer; and
- v) A balance sheet of the Company as of 31 December 2013 and a statement of value effective as at 7 May 2014.

All the above mentioned documents having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the resolution of the Sole Shareholder of the Company dated 10 February 2014 resolving to transfer the registered office and the central administration of the Company from Uruguay to the Grand-Duchy of Luxembourg (the “Transfer”).

The Sole Shareholder confirms that the registered office and the central administration shall be located at 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as at the date of this present deed.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company, currently a «sociedad anonima» of Uruguay, adopts the form of a Luxembourg “société à responsabilité limitée” to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Fadotur Sà r.l. As a result of the Transfer, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as at the date hereof. The Company shall be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg”).

Fourth resolution:

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from a balance sheet as at 31 December 2013 and a supporting statement of value which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed “ne varietur” by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain, in their entirety, in the ownership of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them comply with those of a Luxembourg “société à responsabilité limitée” as set out below:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Fadotur S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire(s)"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve and confirm the continuation of the mandate of the current directors, as new managers of the Company as of the date of the present deed and for an undetermined duration:

- Mr. Javier Sendagorta Gómez del Campillo, with professional address at calle Miño 4, Madrid, Spain; and
- Mr. Iñigo Sendagorta Gómez del Campillo, with professional address at calle Miño 4, Madrid, Spain.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le septième jour de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Tanaua S.A., une société limitée "sociedad anonima" constitué selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à calle Miño 4, Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madrid sous le Volume 5719, Dossier 166, Page M-9358 (l'"Associé Unique").

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Fadotur S.A., une société à limitée ("sociedad anonima") constituée selon les lois d'Uruguay ayant son siège social sis à Juncal 1392, Montevideo, Uruguay et immatriculée auprès du "Registro Nacional de Comercio" sous le numéro 16954 (la «Société»).

II. Que 100% des parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance de la résolution de l'associé unique de la Société décidant de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société d'Uruguay à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et de (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;
4. Confirmation de la description et de la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social de la Société souscrit et libéré;
5. Approbation de la refonte des statuts de la Société;
6. Approbation de la continuation des mandats des directeurs actuels de la Société; et
7. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été produits lors de l'assemblée:

- i) Une copie des statuts de la Société;

- ii) Une copie de l'extrait du registre émis par le registre des sociétés d'Uruguay;
- iii) Une copie de la résolution de l'Associé Unique de la Société en date du 10 février 2014;
- iv) Une copie de l'avis juridique signé émise par un avocat uruguayen; et
- v) Un bilan de la Société au 31 novembre 2013 et une déclaration de valeur effective au 7 mai 2014.

Tous les documents mentionnés ci-dessus signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné resteront attachés au présent acte pour être déposés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître et confirmer la résolution de l'Associé Unique de la Société datée du 10 février 2014 décidant de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Gibraltar, au Grand-Duché de Luxembourg (le «Transfert»).

L'Associé Unique confirme que le siège social et l'administration centrale seront situés 1 rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société, actuellement constituée en tant que «sociedad anonima» d'Uruguay, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise devant se poursuivre au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Fadotur S.à r.l. En conséquence du Transfert, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise à compter de la date des présentes. La Société devra être immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique prend note que la description et la consistance des actifs et passifs de la Société résultent d'un bilan au 31 décembre 2013 appuyé par une déclaration de valeur qui ont été présentés au notaire à la date des présentes.

Une copie du bilan intérimaire, signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent la propriété dans leur totalité de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenue par tous les responsabilités et engagements.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise tel qu'exposés ci-dessous:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par les lois respectivement datées du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Fadotur S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstancielles ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas d'associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises de la Société, cet agrément ne sera cependant pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé (selon le cas) en proportion de sa participation dans le capital social, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) (le cas échéant) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de nommer deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans les procès-verbaux de la réunion ou résolutions et les gérants devront être identifiés par rapport à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société pour autant que les stipulations de ces Statuts sont respectées.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un quelconque des gérants, étant entendu toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un quelconque des gérants de catégorie A et d'un quelconque des gérants de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut toujours subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore président devant être un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex e-mail ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Cependant dans le cas où l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), le conseil de gérance

peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés. Cependant dans le cas où l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) aura nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des membres participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par le président pro tempore (selon le cas). Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés de l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés dépasse 25 (vingt-cinq), cet accès ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés dépasse 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les stipulations de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver et de confirmer la continuation des mandats des actuels directeurs, comme nouveaux gérants de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Javier Sendagorta Gómez del Campillo, avec adresse professionnelle sis à calle Miño 4, Madrid, Espagne; et
- M. Iñigo Sendagorta Gómez del Campillo, avec adresse professionnelle sis à calle Miño 4, Madrid, Espagne.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2014. Relation: EAC/2014/6709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070606/627.

(140082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Field Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 174.186.

L'an deux mille quatorze,

le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Philippe DENIS, dirigeant de société, né le 28 septembre 1959 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 24 rue Robert Krieps.

2) Monsieur William VERMEERSCH, dirigeant de société, né le 14 octobre 1973 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 24 rue Robert Krieps,

ici représenté par Monsieur Philippe DENIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, et

3) Monsieur Daniel GHEZA, dirigeant de société, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 24 rue Robert Krieps,

ici représenté par Monsieur Philippe DENIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le comparant même et mandataire des autres comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualité, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les trois (3) seuls et uniques associés de la société "FIELD GESTION S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174 186, constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 27 février 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

II. Lesdits comparants, se considérant comme dûment convoqués, prennent ensuite les résolutions concernant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir une participation dans et de gérer la société en capital à risque «FIELD II SICAR S.C.A.», une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, à constituer en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque et d'agir en tant qu'associé commandité de la prédite société en commandite par actions.

La Société pourra exercer toute activité commerciale ou financière liée à l'accomplissement de son objet social et pourra fournir à titre accessoire des conseils en fusions ou acquisitions et pourra dans l'accomplissement de son objet

social effectuer des emprunts de toute forme et de toute sorte et émettre des obligations et des certificats en conformité avec la loi.»;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de modifier l'objet social existant de la Société afin de lui donner le nouveau libellé suivant:

«L'objet de la Société est de détenir une participation dans et de gérer la société en capital à risque «FIELD II SICAR S.C.A.», une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, à constituer en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque et d'agir en tant qu'associé commandité de la prédite société en commandite par actions.

La Société pourra exercer toute activité commerciale ou financière liée à l'accomplissement de son objet social et pourra fournir à titre accessoire des conseils en fusions ou acquisitions et pourra dans l'accomplissement de son objet social effectuer des emprunts de toute forme et de toute sorte et émettre des obligations et des certificats en conformité avec la loi.»;

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite résolution prise ci-avant, les associés ont décidé de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir une participation dans et de gérer la société en capital à risque «FIELD II SICAR S.C.A.», une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, à constituer en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque et d'agir en tant qu'associé commandité de la prédite société en commandite par actions.

La Société pourra exercer toute activité commerciale ou financière liée à l'accomplissement de son objet social et pourra fournir à titre accessoire des conseils en fusions ou acquisitions et pourra dans l'accomplissement de son objet social effectuer des emprunts de toute forme et de toute sorte et émettre des obligations et des certificats en conformité avec la loi.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et mandataire connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant et mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DENIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6781. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014070629/74.

(140083136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

GAR.LO.YA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.063.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Yves COTTIN-FOLZ, directeur commercial, demeurant 14, Square Albert CAMUS, F-54850, MEREVILLE, né à Metz (France), le 17 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer entre lui et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GAR.LO.YA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiaire de commerce, ainsi que l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prêter des mandats de gestionnaire administratif pour d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société envers les tiers, la signature individuelle du gérant unique ou d'un des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu, telle que représentée, déclare souscrire le capital comme suit:

Yves COTTIN-FOLZ 100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale, et, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Yves COTTINFOLZ, directeur commercial, demeurant 14, Square Albert CAMUS, F-54850, MEREVILLE, né à Metz (France), le 17 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

- 3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Cottin-Folz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. LAC/2014/20875. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070655/105.

(140082738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Gravity Transport System S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.385.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Gravity Transport System S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à, 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B175385 (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 3 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 du 16 avril 2013.

M. Mustafa Nezar, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu président de l'Assemblée par les Actionnaires (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»).

Mme Laurence Heinen, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, a été élu scrutateur par les Actionnaires (le «Scrutateur»).

Le Bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Scrutateur (le «Bureau»).

1. INTRODUCTION

Le Président a constaté que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société étant présente et représentée, tous les actionnaires présents et représentés ont unanimement décidé de faire abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(2) Les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et représentés restera annexée au présent acte après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau, et le notaire instrumentant pour être enregistrée avec le présent acte.

(3) Le quorum requis pour tenir l'Assemblée étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- I. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof;
- II. Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société;
- III. Acceptation de la démission de Monsieur Christophe Antinori de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société;
- IV. Nomination de Monsieur Christophe Henrotay en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société;
- V. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du premier paragraphe l'article 4 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

Art. 4. (première phrase du premier paragraphe). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Antinori de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Christophe Henrotay, administrateur, né le 28 avril 1973 à (B) Rocourt, avec adresse professionnelle au 6, avenue des Ligures à MC-98000 Monaco, en qualité d'administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} février 2014, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22104. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070650/69.

(140082927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

GRI Equinox GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.076.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth (9th) day of May,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

(i) Mr Neil Auerbach, born in New York, United States of America, on 3 December 1958, with professional address at 400 Frank W. Burr Boulevard, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America (Mr Auerbach),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(ii) Mr Eleftherios Kapsogiorgos, born in Athens, Greece, on 21 January 1976, with professional address at 25 Old Burlington Street, London, W1S3AN, United Kingdom (Mr Kapsogiorgos),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal;

(iii) Mr Neil Richardson, born in Newcastle, United Kingdom, on 24 January 1957, with professional address at 25 Old Burlington Street, London, W1S3AN, United Kingdom (Mr Richardson, and collectively with Mr Auerbach and Mr Kapsogiorgos being the Shareholders),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, have requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

1. Form and number of shareholders. There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

2. Name of the company. The Company exists under the corporate name of "GRI Equinox GP".

3. Corporate purpose of the company. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also act as general partner (*gérant commandité*) of Luxembourg common limited partnerships (*sociétés en commandite simple*).

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

6. Share capital.

6.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (each a Share and together the Shares).

6.2 Capital surplus

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new Shares will be booked in a "capital surplus" account at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting according to provisions of Article 17, any Shares of the Company.

7. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

8. Profit sharing. Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

9. Form and rights of the shares - Register of shareholders. The Shares of the Company, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearers Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

10. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

11. Repurchase and redemption of shares. The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

13. Management. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of managers. Except when the Company has only one (1) manager, each manager shall be appointed either as class A manager (Class A Manager) or as class B manager (Class B Manager). The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

14. Binding signature and representation. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company, including at least one (1) Class A Manager.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

15. Liability of the manager(s). The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

16. General meetings of shareholders. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

17. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

18. Financial year. The Company's financial year starts on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

19. Financial statements. Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

20. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

21. Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the

Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

22. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - External auditor (réviseur d'entreprises agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders. These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on thirty-first (31st) December 2014.

The first annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2015.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Shareholders, duly and validly represented as stated above, hereby declare that:

(i) Mr Auerbach, aforementioned, subscribes for ten thousand (10,000) shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the NA Shares), representing an aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000);

(ii) Mr Kapsogiorgos, aforementioned, subscribes for ten thousand (10,000) shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the EK Shares), representing an aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000); and

(iii) Mr Richardson, aforementioned, subscribes for ten thousand (10,000) shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the NR Shares, and collectively with the NA Shares and the EK Shares, the Shares), representing an aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000).

All the Shares, representing the entire share capital of the Company, have been fully paid up in the proportions outlined above by way of contributions in cash in an aggregate amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000), so that the aggregate amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) paid in by the Shareholders to the Company is from now on at the free disposal of the Company.

The contributions in cash is entirely allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, and holding together the entire share capital of the Company, has adopted the following resolutions:

1. The Company will be managed by three (3) managers and members of the board of managers of the Company.

2. The following persons shall be appointed as managers and members of the board of managers of the Company:

(i) Eleftherios Kapsogiorgos, born in Athens, Greece, on 21 January 1976, with professional address at 25 Old Burlington Street, London, W1S3AN, United Kingdom, as class A manager and member of the board of managers of the Company;

(ii) Alan Dundon, born in Dublin, Ireland, on 18 April 1966, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager and member of the board of managers of the Company; and

(iii) Fabrice Meeuwis, born in Duren, Germany, on 7 July 1970, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager and member of the board of managers of the Company.

3. The managers and members of the board of managers of the Company shall be appointed and shall hold their office for an unlimited duration, and may be removed at any time and without cause as the general meeting of shareholders, or the sole shareholder, of the Company, as the case may be, may determine.

4. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième (9^{ème}) jour du mois de mai,

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(i) M. Neil Auerbach, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 3 décembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 400 Frank W. Burr Boulevard, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique (M. Auerbach),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ii) M. Eleftherios Kapsogiorgos, né à Athènes, Grèce, le 21 janvier 1976, ayant son adresse professionnelle au 25 Old Burlington Street, Londres, W1 S3AN, Royaume-Uni (M. Kapsogiorgos),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(iii) M. Neil Richardson, né à Newcastle, Royaume-Uni, le 24 janvier 1957, ayant son adresse professionnelle au 25 Old Burlington Street, Londres, W1 S3AN, Royaume-Uni (M. Richardson, ensemble avec M. Auerbach et M. Kapsogiorgos, les Associés),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

1. Forme et nombre d'associés. Il est constitué par la présente entre l'(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun un Article et ensemble les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

Lorsque la Société n'a qu'un (1) seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

2. Dénomination de la société. La Société existe sous la dénomination sociale de «GRI Equinox GP».

3. Objet social de la société. La Société a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la détention, l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également agir comme gérant commandité de sociétés en commandite simple luxembourgeoises.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment, et sans y être limitée, par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie desdits biens en faveur de ou au profit de tiers à l'effet de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes ou de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 17 applicables en matière de modification des présents Statuts.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil de Gérance a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considérera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

6. Capital social.

6.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

6.2 Capital surplus

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera comptabilisé dans un compte "capital surplus", au choix du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant (le Capital Surplus) en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus est uniquement disponible (i) à des fins de distributions, soit par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière à(aux) la(les) catégorie(s) de Parts Sociales à laquelle(auxelles) il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Parts Sociales en l'absence d'allocation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Parts Sociales de la catégorie y relative, le cas échéant, ou, en l'absence d'une telle allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 17, toutes Parts Sociales de la Société.

7. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 17.

8. Participation aux bénéfices. Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

9. Forme et droits attachés aux parts sociales - Registre des associés. Les Parts Sociales de la Société, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écartier tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira pas les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

10. Transfert de parts sociales. Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 17 sont applicables.

12. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Sauf si la Société n'a qu'un (1) gérant, chaque gérant sera désigné soit comme gérant de classe A (Gérant de Classe A) ou comme gérant de classe B (Gérant de Classe B). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière

signature par tout membre du Conseil de Gérance. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

14. Signatures autorisées et représentation. La Société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature commune de deux (2) gérants de la Société, en ce compris au moins un (1) Gérant de Classe A.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil de Gérance pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil de Gérance, et qui auront tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désigné comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil de Gérance est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

15. Responsabilité du(des) gérant(s). Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

16. Assemblées générale des associés. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

17. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

19. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

20. Distribution des bénéfiques, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

21. Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés. Les présents Statuts sont interprétés conformément à et sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties au-dit pacte.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève le trente-et-un décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des associés de la Société aura lieu en 2015.

Souscription

Suite à l'adoption des statuts de la Société, les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué précédemment, déclare que:

(i) M. Auerbach, précité, souscrit à dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales NA), représentant un prix de souscription total de dix mille Euros (EUR 10.000);

(ii) M. Kapsogiorgos, précité, souscrit à dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales EK), représentant un prix de souscription total de dix mille Euros (EUR 10.000);
et

(iii) M. Richardson, précité, souscrit à dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales NR), représentant un prix de souscription total de dix mille Euros (EUR 10.000), représentant un prix de souscription total de dix mille Euros (EUR 10.000).

Toutes les Parts Sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été intégralement payées dans les proportions décrites ci-dessus par voie d'apports en numéraire d'un montant total de trente mille Euros (EUR 30.000), en conséquence de quoi le montant de trente mille Euros (EUR 30.000) versé par les Associés à la Société est désormais à l'entière disposition de la Société.

L'apport en numéraire est intégralement alloué au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital Souscrit) de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions des associés

Les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué ci-dessus et détenant la totalité du capital social de la Société, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par trois (3) gérants et membres du conseil de gérance de la Société.

2. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants et membres du conseil de gérance de la Société:

(i) Eleftherios Kapsogiorgos, né à Athènes, Grèce, le 21 janvier 1976, ayant son adresse professionnelle au 25 Old Burlington Street, Londres, W1 S3AN, Royaume-Uni, comme gérant de classe A et membre du conseil de gérance de la Société;

(ii) Alan Dundon, né à Dublin, Irlande, le 18 avril 1966, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B et membre du conseil de gérance de la Société; et

(iii) Fabrice Meeuwis, né à Duren, Allemagne, le 7 juillet 1970, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de classe B et membre du conseil de gérance de la Société.

3. Les gérants et membres du conseil de gérance de la Société sont désignés pour une durée illimitée et pourront être révoqués à tout moment et sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés, ou par l'associé unique, de la Société, le cas échéant.

4. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des Associés l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des Associés a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070669/582.

(140082990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société IMMO PROPERTY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B180.701, ici représentée par Mickaël LEDUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25C, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, est la seule associée de la société "KSANTEX S. à r. l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, constituée suivant acte du notaire Carlo WERSANDT de Luxembourg en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1140 du 1^{er} juin 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Carlo WERSANDT en date du 12 août 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 2117 du 8 octobre 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.619.

La partie comparante, par son mandataire, prend la résolution suivante:

Résolution unique

La partie comparante décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 de ses statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet tous travaux administratifs de bureau et prestation de services de secrétariat ainsi que toutes activités de commerce en général.

La société agit également à titre de commissaire aux comptes dans d'autres sociétés.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LEDUC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2014. Relation: LAC / 2014 / 21616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070763/47.

(140083287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

PHM Topco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.056.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 13 mai 2014, que la société Pamplona Capital Partners III LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes a cédé quatre million (4.000.000) de parts sociales de la Société qu'elle détenait, à Beacon Investment Holdings LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro QH-74764 de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Capital Partners III LP, précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- Beacon Investment Holdings LP précitée, détient désormais quatre million (4.000.000) de parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014069129/18.

(140080939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Paolo First Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 181.829.

Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 15 mai 2014

Le conseil de gérance décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg pour une période indéterminée.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069125/11.

(140080499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.